



Véhicule déclaré économiquement irréparable

Par **Birdyfly**, le **14/01/2013** à **15:40**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route sans tiers le 07/01/2013 alors je regagnais mon domicile après ma journée de travail. Suite à un phénomène d'aquaplaning, ma voiture a percuté la barrière de sécurité. Je précise que je roulais à peine à 70 km, sur cette 2*3 voies. Ce soir là, 4 autres automobilistes, dans l'heure qui a suivi mon accident, ont subi ce même type d'accident.

Ma 1ère question :

Puis-je faire valoir auprès de mon assureur le fait que les conditions météorologiques fortement dégradées ont contribué à mon accident ? Je précise que, j'avais une voiture âgée de 2 ans, achetée neuve dont je venais tout juste de changer les pneus avant 2 mois. Le sous-préfet a pris des mesures de fermeture de certaines voies de circulation dans ce secteur, liées aux conditions météo déplorables, ce soir-là.

Ma 2ème question :

Déclaré V.E.I.(véhicule économiquement irréparable), assurée tous risques, quelles sont mes marges de négociation avec mon assurance ?

Cette voiture répondait à un certain standing, toit panoramique, clim bi-zone, radars de recul et latéraux, bluetooth intégré et ordinateur de bord...

Par **chaber**, le **19/01/2013** à **08:34**

bonjour

1) les conditions météorologiques ne sont pas une excuse

2) la marge de négociation est minime. Elle dépend en grande partie des conditions générales de votre contrat